

Les Polonais en Berry au vingtième siècle.

P. Rygiel, Maître de Conférences à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne

Texte paru dans Les nouveaux cahiers franco-polonais, numéro 3, 2004, pages 231-236

Le Berry est au vingtième siècle une réalité géographique, correspondant aux départements de l'Indre et du Cher, et non une entité administrative. Région rurale parsemée de petits centres industriels, souvent de tradition ancienne et relativement isolés, il ne compte que quelques agglomérations de taille, principalement Bourges et Vierzon dans le Cher et Chateauroux dans l'Indre. La présence polonaise y est, comme dans bien des régions de France, à la fois ancienne et prestigieuse, Chopin y séjourna ainsi aux côtés de Georges Sand, et on y trouve, tout au long du dix-neuvième siècle, quelques réfugiés et officiers, particulièrement à Chateauroux¹.

Les Polonais n'y sont cependant recensés en nombre qu'à partir de la première guerre mondiale, cependant que la présence polonaise change de caractère, puisque nous avons désormais affaire à une immigration de pauvres gens fournissant des bras à l'économie locale, et d'abord à l'agriculture. La famille Gindre, qui exploite à Laverdines dans le Cher une grande ferme betteravière, flanquée d'une distillerie, recrute ainsi dès le début du siècle des contingents de travailleurs polonais. Ayant besoin d'une force de travail permanente, les Gindre peinent à la trouver sur place du fait de la pénibilité du travail de la betterave et de la concurrence des petits centres industriels locaux qui leur disputent la main d'oeuvre disponible. Nous ne savons pas exactement par quels canaux ils se sont procurés les quelques dizaines de travailleurs polonais, ou plutôt galiciens, qui sont ainsi amenés en Berry. Il est cependant fort probable que ces exploitants agricoles, tout à fait atypiques dans le contexte berrichon, puisque alliés à des industriels et bien insérés dans les réseaux économiques locaux et nationaux aient eu vent des tentatives d'introduction de travailleurs polonais menées dès avant 1914².

Quoiqu'il en soit, ces premières arrivées modifient peu les équilibres sociaux et économiques locaux, et, à vrai dire, passent à peu près inaperçues. L'exploitation des Gindre est en effet très isolée. La colline qui en constitue le centre regroupe les bâtiments de l'exploitation, le château des maîtres, la chapelle, et les logements des ouvriers permanents qui lorsqu'ils ne sont pas Polonais sont Slovaques. Le plus proche village se trouve à plusieurs kilomètres et nous pouvons supposer que ces ouvriers ont

¹ NOIRIEL (Gérard), *La tyrannie du national, le droit d'asile en Europe 1793-1993*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

² PONTY (Janine), *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988

peu d'occasions de s'y rendre et donc d'entretenir des rapports suivis avec la population locale.

C'est la première guerre mondiale qui fournira à beaucoup de Berrichons l'occasion d'un premier contact avec des travailleurs polonais. Là encore il conviendrait de les nommer Galiciens, puisque les quelques centaines d'ouvriers agricoles placés dans les fermes du Berry durant la première guerre mondiale pour compenser le manque de bras dont souffre l'agriculture sont sujets autrichiens. Nous savons assez peu de choses de la vie de ces hommes et de leurs parcours, sinon qu'ils sont pauvrement logés et nourris par des paysans qui ne sont souvent guère plus riches qu'eux.

Wyngosowane wyczerpanie w kontracie (umowa) z...
...niezawieszanie, nieopisany ten present contrat minimum et...
...moyen correspondant à une spécialité déterminée, ne...
...davantage et l'écrit qu'autant que l'ouvrier en sera reçu, à...
...à la prise d'essai chez son employeur, afin d'éviter la p...
...fession mentionnée au dit contrat d'après les indications...

UMOWA NAJMU
Contrat d'emploi d'Ouvriers Polonais pour les Industrie

Nazwisko i imię robotnika: *Wacławski Jan* Nom, prénoms de l'ouvrier: *Szczepiński Jan 20 ans*
Nazwa przedsiębiorstwa najmującego (firma i adres): *Société Metallurgique du Centre à Bourges (Cher) France* Désignation de l'établissement employeur (raison sociale et adresse):
Miejsce pracy: *Bourges* Lieu de l'emploi:
Zawód: *Manoœuvre pour perçage* Profession:

ARTYKUŁ I.
Firma zapewnia robotnikowi zawierającemu niniejszą umowę pracę stałą w przeliczeniu na *18* miesięcy, licząc od następnego dnia po przybyciu do pracy.

ARTYKUŁ II.
Praca normalna wynosić będzie sześć dni tygodniowo i 8 godzin dziennie, czyli normalnie 48 godzin tygodniowo, lub określona będzie równomocześnie w razie pracy w ciągu innego okresu czasu, aniżeli tydzień).
Podaje się do wiadomości, że Niedziele, Nowy Rok, Poniedziałek Wielkanocny, Wniebowstąpienie, Poniedziałek po dniu Zesłania Ducha Świętego, Narodowe Święto Francuskie dnia 14 lipca, Wniebowzięcie i Boże Narodzenie są dniami wolnymi od pracy. Oprócz tego robotnicy polscy korzystają z odpoczynku w wigilię Bożego Narodzenia przez cały dzień, a w sobotę poprzedzającą Wielkanoc, poczynając od południa.
Praca normalna odbywa się (wskazać czy w nocy, czy w dzień): *W dzień*
Będzie wyrażona oddzielnie:
a) praca nocna lub wykonywana w dniu świątecznym, jeżeli nie wynika z normalnego rozkładu robót;
b) godziny dodatkowe opłacane będą według norm przyznanych robotnikom francuskim.

ARTYKUŁ III.
Robotnik podpisujący niniejszy kontrakt, będzie wynagradzany za równą pracę, na równi z robotnikami francuskimi tej samej kategorii, spełniającymi tę samą pracę w przedsiębiorstwie; w razie braku robotników francuskich:
1) Try, sześć, dziewięć lub dwanaście miesięcy.
2) Łata z dnia 23 kwietnia 1919 r., Artykuł 1.

ARTICLE I.
L'établissement assurera pendant *18* mois, à dater du lendemain de son arrivée, un travail continu à l'ouvrier signataire du présent contrat.

ARTICLE II.
Le travail normal comporte 6 jours de travail par semaine avec un horaire, soit de 8 heures par jour, soit de 48 heures par semaine, soit limité d'une façon équivalente pour une période de temps autre que la semaine).
A titre de renseignement, il est signalé que les dimanches, le Nouvel An, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, la fête nationale française du 14 juillet, l'Assomption et la Noël sont jours chômés. En outre, les ouvriers polonais jouissent d'un repos d'une journée complète la veille de Noël et d'un repos de l'après-midi le samedi, veille du dimanche de l'Ascension.
Le travail normal est fait (indiquer si c'est le jour ou la nuit): *Le jour*
Seront rétribués à part:
a) Le travail de nuit et des jours fériés, lorsqu'il ne résulte pas de l'organisation normale du travail.
b) Les heures supplémentaires, telles qu'elles sont payées aux ouvriers français.

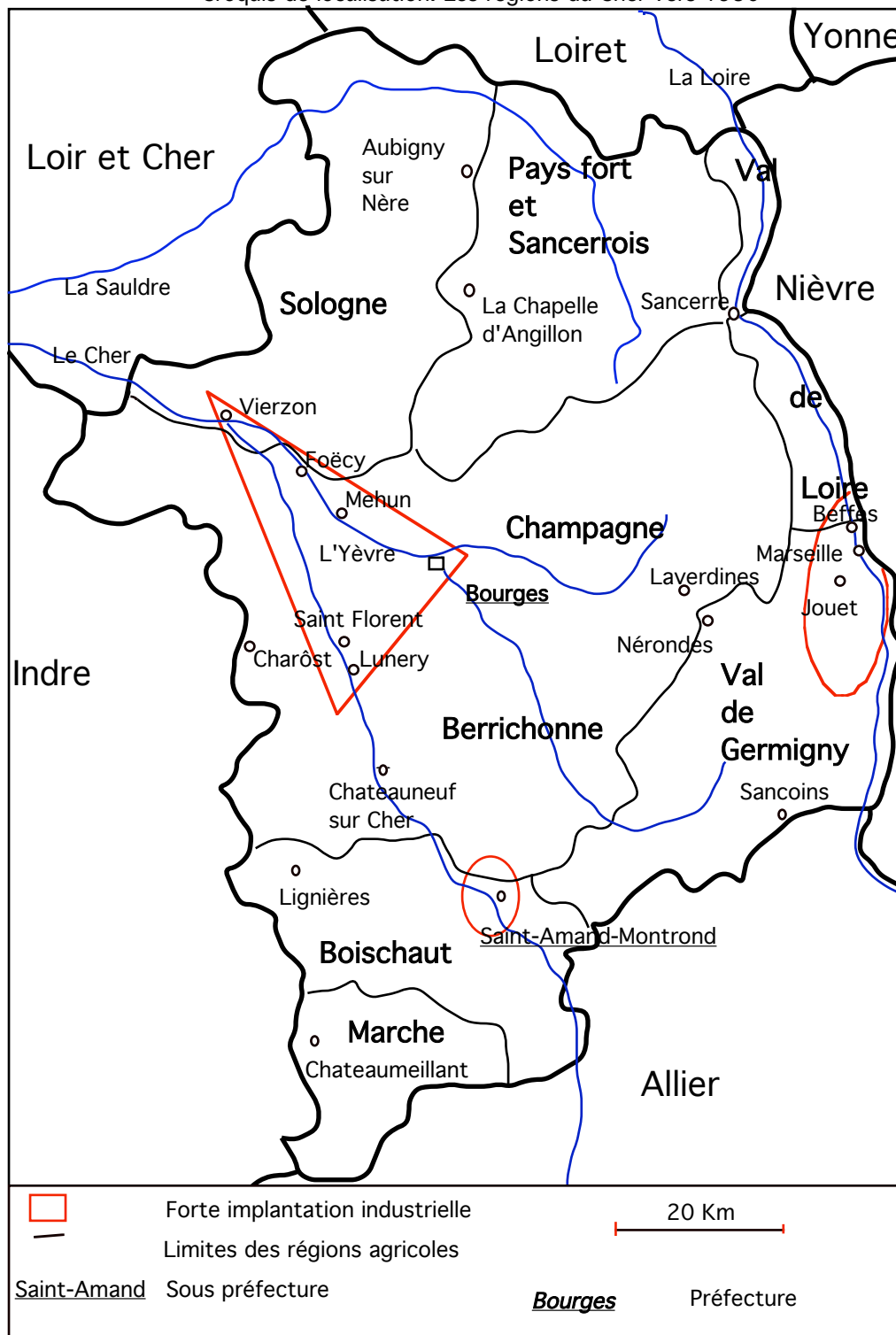
ARTICLE III.
L'ouvrier signataire du présent contrat recevra, à travail égal, une rémunération égale à celle des ouvriers français de même catégorie accomplissant le même travail dans la même entreprise, ou à défaut d'ouvriers
1) Trois, six, neuf ou douze mois.
2) Loi du 23 avril 1919, article 1^{er}.

1. Ouvrier signataire du présent contrat bénéficiaire des avantages résultant des nouveaux accords franco-polonais du 17. avril 1924.
Robotnik podpisujący niniejszy kontrakt, będzie wynagradzany w tym samym układzie francusko-polskim...

La plupart des travailleurs polonais qui arrivent dans les entreprises du Cher durant les années vingt sont introduits par la Société Générale d'Immigration et arrivent munis d'un contrat type (ci-dessus)

Nous changeons d'échelle après guerre. Certes la région n'est pas un des hauts-lieux de l'immigration polonaise, cependant quelques milliers de Polonais y résident au début des années trente, dont trois à quatre mille dans le Cher en 1931, et du fait de la très forte mobilité des ouvriers polonais durant la période, nous pouvons estimer que quelques dizaines de milliers d'individus y ont travaillé quelques temps entre 1918 et 1939.

Croquis de localisation. Les régions du Cher vers 1930



Nous les rencontrons surtout dans les régions de grande culture de la Champagne berrichonne et à proximité d'usines, voire de cités-usines, isolées en milieu rural. Il s'agit, dans les deux cas, de l'illustration locale d'un phénomène national. Les exploitations berrichonnes manquent de bras durant l'entre-deux-guerres et ont largement recours à des travailleurs polonais des deux sexes, qu'il est alors facile de se

procurer. Le travail est rude, les conditions matérielles médiocres, l'isolement de ceux ou celles qui n'ont parfois aucun contact avec des compatriotes durant des mois pénible, voire dangereux pour des jeunes filles, l'in vraisemblable nombre de naissances illégitimes enregistrés durant la période - près de 10% des naissances de mère polonaise dans le département du Cher entre 1921 et 1944 - en témoigne³.

Le sort des immigrés employés par les industries de la région apparaît en comparaison plus enviable. Certes le travail est pénible, malsain et dangereux. Les petites cités édifiées au pied des usines offrent cependant la possibilité de faire venir sa famille, autorisent un certain confort - les entreprises Rosières fournissent ainsi à leurs employés une petite maison, un jardin - et permettent de rejoindre une "colonie polonaise", pour utiliser les termes de l'époque, à la vie sociale animée.



Les fours à chaux de Lunery (cliché ci-dessus) emploient durant l'entre-deux-guerres une importante main d'oeuvre saisonnière, souvent polonaise, logée à proximité dans des baraquements

Même si nous trouvons de petits groupements de travailleurs polonais auprès des usines Poliet et Chausson à Beffes, des fours à Chaux de Lunery, de l'usine Labbé à Saint-Florent sur Cher, des fours à chaux de Lunery, de l'usine du Pied de Selle à Issoudun, la cité des usines Rosières abrite, et de loin, la plus importante colonie polonaise de la région.

³ RYGIEL (Philippe), *Destins immigrés*, Besançon, Presses de l'Université de Franche-Comté, 2001.



L'usine et une partie de la cité de Rosières, vue aérienne années cinquante

L'usine⁴, lovée au creux d'un boucle du Cher produit depuis le milieu du dix-neuvième siècle des articles de fonte, en particulier, à l'époque qui nous intéresse, des cuisinières, à l'aide d'une main d'oeuvre logée dans des maisons ouvrières groupées autour d'une place centrale qui fait face à l'usine. Celle-ci prend en charge les membres des familles ouvrières du berceau à la tombe. Un dispensaire, un ouvroir, une coopérative, un stade, plus tard un centre d'apprentissage, sont censés satisfaire les besoins de la population ouvrière. Revers de la médaille, celle-ci doit se soumettre aux normes et à la discipline de l'espace usinier, qui prescrit jusqu'à la participation au concours annuel du plus beau jardin, encourage les familles nombreuses et déconseille tant l'activité syndicale que l'activité politique. De plus le travail est pénible et dangereux et les salaires, au regard de ceux pratiqués dans la région, faibles. A partir du début du vingtième siècle, l'usine peine à recruter la main d'oeuvre nécessaire. La première guerre mondiale ne fait qu'aggraver ces difficultés. Aussi les dirigeants de l'usine tentent-ils à plusieurs reprises d'acclimater des populations étrangères⁵.

⁴ PIGENET (Michel), "Rosières, l'usine et le village", *Le Mouvement social*, numéro 119, avril-juin 1982.

⁵ RYGIEL (Philippe), "La formation de la colonie polonaise de Rosières, 1922-1939", *Cahiers d'Archéologie et d'Histoire du Berry*, numéro 129, mars 1997

Le recrutement de Portugais, d'Africains du Nord, de Russes, se solde par un échec, seule la greffe polonaise prend. Il faut dire qu'une main d'oeuvre catholique et féconde abritant quelques individus vigoureux - ce sont des travailleurs de force que recherche l'usine - ne pouvait que plaire au patronnat local qui parvient à retenir, malgré la très grande volatilité de cette main d'oeuvre, quelques centaines de familles. Leurs membres trouvent là un emploi sûr, une autorité susceptible de négocier leur intégration à la société française et un environnement mi usinier mi rural moins dépaysant que la grande ville et surtout leur permettant de trouver, du fait de leurs compétences de paysans, d'indispensables compléments à des salaires qui restent maigres. Tirant le meilleur partie du lopin qui leur est alloué, ils élèvent fréquemment quelques bêtes, envoient les enfants glaner, voire s'emploient, après leur travail à l'usine, dans les fermes du voisinage. Enfin une petite Polonia se recrée à Rosières, avec ses organisations, son club polonais, fier de sa bibliothèque, un groupe de scouts, une équipe de football aussi, une école polonaise enfin, qui fonctionnera jusqu'au début des années cinquante et offre à ces familles dont la plupart entendent rentrer en Pologne, la garantie d'une éducation polonaise des enfants.



Scouts polonais de Rosières en séjour à La Rochemillay (Morvan) 1946, collection personnelle de Mr. Balcerzak

Beaucoup cependant, qu'ils se soient installés à Rosières ou en d'autres lieux du Berry, ne rentreront pas. Les trois quart des familles polonaise, et le chiffre constitue un minimum, ayant vu une de leurs enfants naître dans le Cher resteront en France et y feront souche. Les raisons en sont connues. La guerre interrompt durant plusieurs

années les relations avec la Pologne et la Pologne d'après guerre n'est pas faite pour enthousiasmer des paysans polonais rêvant d'acheter des terres et de donner libre cours à leur individualisme agraire. Enfin les enfants polonais de l'après guerre sont grands. Jeunes adultes ou adolescents ils font entendre leur voix et prêchent rarement pour un retour. L'avenir de jeunes gens nés et éduqués en France s'y trouve manifestement d'autant que la forte croissance économique des années d'après guerre leur offre des perspectives d'ascension sociale, dont ne bénéficiaient pas leurs parents qui demeurèrent, pour la très grande majorité d'entre eux, ouvriers agricoles ou manoeuvres durant tout le temps de leur séjour en France.

De fait, l'ascension sociale est la règle pour les enfants des Polonais installés dans le Berry de l'entre-deux-guerres. Fréquente, celle-ci est cependant modeste. La majorité d'entre eux sont, lorsqu'ils se marient, ouvriers qualifiés ou ouvriers du secteur public. Ce mouvement d'ascension sociale, qui est aussi un mouvement de diversification professionnelle, s'accompagne d'une dispersion géographique des populations qu'avaient rassemblées les logiques économiques de l'entre-deux-guerres. Les grandes villes de la région, Bourges en particulier, en très forte croissance, mais aussi la région parisienne, attirent nombre de jeunes gens et les communautés de l'entre-deux-guerres se dissolvent assez rapidement.

Absorption donc au sein de la population locale des Polonais du Berry? Oui et non. Des réseaux subsistent, cimentés par des liens familiaux, particulièrement au sein de la frange la plus âgée et la moins mobile géographiquement et socialement de cette population. Les mariages entre enfants de Polonais sont, au sein de cette partie de notre population, particulièrement nombreux⁶, de même, l'habitude y persiste plus longtemps de choisir pour témoin de mariage des hommes et des femmes d'origine polonaise. La langue polonaise aussi est restée en usage, au moins pour la seconde génération, qui en refait parfois sa langue quotidienne une fois les enfants partis. L'intérêt pour la Pologne demeure parfois vif et se traduit par des voyages ou, ces dernières années, la participation aux activités de la branche locale de l'association France-Pologne, dont le siège se trouve désormais à Bourges. Il semble cependant, l'âge des participants à ces manifestations autant que la permanence des dirigeants en témoigne, que la troisième génération participe peu de cette sociabilité et que le renouvellement des cadres de ces associations ne soit pas assuré, signe de ce que nous assistons aujourd'hui à l'épilogue d'une histoire, celle des Polonais en Berry, ou du moins à la clôture de la phase de cette histoire ouverte peu avant 1914 par l'arrivée des premiers ouvriers agricoles galiciens à Laverdines.

⁶ RYGIEL (Philippe), Dissolution d'un groupe ethnique. Origine des témoins et des conjoints des enfants des familles polonaises implantées dans le Cher, "*Le Mouvement social*", numéro 191, avril-juin 2000, p. 69-90.

